



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 06 Octobre 2010

Date de la convocation 29 Septembre 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Village des d'Arts OCTON
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.DIDELET Serge, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christine, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques, MERIFONS : M. VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNE Bernard, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> M.GARCIA Alain à M.SATGER Jean-Noël, M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain, M.REVEL Claude à M.FAVIER Marc, M.SEGURA René à M.MALBEC Sylvain, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, Mme CAZALET Claude à M.VALENTINI Gérald, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.LEBREAU Jean-Jacques à M.GIL Claude.		

Objet : ZAC de l'extension du Parc d'Activité de la Vallée de l'Hérault (PAVHé) – Vente de la parcelle référencée BT 212, lot Ea, à la société de crédit-bail NATIOCREDBAIL – Délégation du 29 avril 2009 rapportée.

Monsieur LIEB informe les membres du conseil communautaire que par délibération en date du 29 avril 2009, le conseil communautaire a approuvé la vente à la société IMMALDI et Cie du lot Ea (BT n°212) d'une superficie de 5 500 m² situé sur la ZAC de l'extension du PAVHé pour un montant de 330 000 € HT, soit 394 680 € TTC, afin d'y implanter un magasin de hard discount alimentaire sous l'enseigne ALDI.

Il précise que cette société fait part de son souhait, dans le cadre du montage immobilier de l'opération, de lui substituer la société de crédit-bail NATIOCREDBAIL.

Le projet d'implantation d'un hard discount alimentaire sous l'enseigne ALDI reste inchangé.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire de :

- rapporter la délibération du 29 avril 2009 enregistrée par les services de la Sous Préfecture de Lodève le 12 mai 2009 ;
- délibérer sur la vente du lot Ea (BT n°212) d'une superficie de 5 500 m² situé sur la ZAC de l'extension du PAVHé pour un montant de 330 000 € HT, soit 394 680 € TTC. afin d'y implanter un hard discount alimentaire sous l'enseigne ALDI.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur LIEB, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ABROGE la délibération n° 2009.04.29.02 du 29 Avril 2009 approuvant la vente à la société IMMALDI et Cie du lot Ea (BT n°212) sur la ZAC de l'extension du PAVHé d'une surface de 5 500 m² pour un prix de 330 000.00 Euros H.T soit 394 680 € TTC,

APPROUVE la vente à la société de crédit-bail NATIOCREDBAIL de la parcelle BT n°212, lot Ea située sur la ZAC de l'extension du PAVHé d'une surface de 5 500 m², pour un prix de 330 000 € HT soit 394 680 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.